

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2015

PRÉSENTÉ À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE,

LE 12 AVRIL 2016



CONSEIL DE QUARTIER

DE MAIZERETS

Contenu

REMERCIEMENTS	1
Pourquoi donc un rapport annuel ?	2
Organisation du rapport annuel	3
MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
Les dossiers majeurs	5
L'environnement une préoccupation centrale	5
DÉCLARATION.....	5
INCINÉRATEUR.....	8
PORT DE QUÉBEC	13
MAIZERETS UN ÉCOQUARTIER ?	14
La transformation du quartier Maizerets.....	15
ÉCOQUARTIER DE LA POINTE-D'ESTIMAUVILLE.....	15
DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES / VÉLOS	19
CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL	20
Parc du Mont Thabor	20
RAYONNEMENT DU QUARTIER MAIZERETS	21
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE DU CONSEIL DE QUARTIER.....	22
SITE WEB DU CONSEIL DE QUARTIER.....	23
ÉTATS FINANCIERS	24

REMERCIEMENTS

Le Conseil de quartier de Maizerets remercie :

- toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la conception du présent rapport annuel;
- l'Arrondissement de la Cité-Limoilou de la Ville de Québec, notamment pour les sommes accordées au Conseil pour son fonctionnement ou pour la réalisation de ses projets;
- Monsieur Denis Bergeron et madame Marie Lagier, conseillers en consultation publique de la Ville de Québec, pour leur appui aux travaux du Conseil.

REMARQUES PRÉALABLES

- Malgré que le nom de certains membres du Conseil d'administration apparaît au début de certains textes, tous les textes sont réputés être ceux du Conseil de quartier;
- Sauf indication contraire du nom de l'auteur, les photos appartiennent au Conseil de quartier de Maizerets
- Le présent document contient de nombreux hyperliens et il est disponible sur le site WEB du Conseil de quartier

© Conseil de quartier de Maizerets 2014, 2015, 2016.

Pourquoi donc un rapport annuel ?



Les raisons d'un rapport annuel sont :

- une obligation légale de la plupart des organisations à but non lucratif;
- une coutume pour tous les conseils de quartier;
- une obligation indirecte de la réglementation municipale qui gère le fonctionnement des conseils de quartier. En effet, les groupes de travail et les comités créés par le Conseil doivent faire rapport au Conseil des résultats de leurs travaux à l'intérieur de leur mandat respectif;
- un moyen de :
 - rendre des comptes, de façon simple et transparente, aux citoyens et aux citoyennes, dont ceux et celles qui ont élu les administrateurs et administratrices pour les représenter;
 - d'informer les élus et les instances de la Ville de Québec des actions et réalisations du Conseil de quartier de Maizerets.

Organisation du rapport annuel

Après un rappel de la **MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER**, le rapport présente les dossiers majeurs qui ont occupé le conseil.

Avec une large portion de son territoire qui est dédiée à des fins industrielles, il est normal que la question de l'environnement soit une préoccupation importante pour le conseil. À cet égard, l'année 2015 a été marquée par l'adoption d'une **DÉCLARATION** sur l'environnement et la qualité de vie, les réflexions sur comment faire de **MAIZERETS UN ÉCOQUARTIER ?**, ainsi que les vigiles et interventions concernant le projet de

BIOMÉTHANISATION : L'USINE DE LA VILLE DE QUÉBEC, l'**INCINÉRATEUR** et l'expansion du **PORT DE QUÉBEC**.

Le quartier va subir des transformations importantes lors des prochaines années et le conseil désire être un acteur impliqué dans celles-ci. Les dossiers relatifs à cette transformation sont l'**ÉCOQUARTIER DE LA POINTE-D'ESTIMAUVILLE**, l'implantation du méga-hôpital du CHUQ (

HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS), le projet de **RAYONNEMENT DU QUARTIER MAIZERETS** (CHARM) et les **DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES / VÉLOS**.

Cette année, le conseil a été consulté pour une modification au règlement de zonage. Une **CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL** a eu lieu le 10 novembre. Un suivi a également été fait sur le projet de parc du Mont-Thabor et le projet immobilier adjacent.

Le rapport se termine avec les détails de la composition du conseil, les efforts de celui-ci pour mieux communiquer avec les citoyens via son **SITE WEB DU CONSEIL DE QUARTIER**, les médias sociaux, et finalement les **ÉTATS FINANCIERS**.

Ce rapport est disponible sur le site web du conseil. Le rapport comprend de nombreux liens sur les sujets qui y sont abordés.

Pour le détail très factuel des décisions et discussions du conseil, l'ensemble des procès-verbaux des réunions du conseil est disponible sur le site de la ville de Québec :

(http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/maizerets/proces_verbaux.aspx?q=21)

D'autres informations et documents sont disponibles sur le site web :

<http://www.quartiermaizerets.org/>

Le conseil publie régulièrement des informations et annonce ses rencontres sur sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/quartiermaizerets/>

MISSION ET MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER

Plus qu'un organisme consultatif

Le Conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la Ville. Il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Le Conseil de quartier réalise son mandat dans un esprit de collaboration bidirectionnelle avec la Ville de Québec. Il peut ainsi :

- émettre des recommandations sur les sujets, ou dans le cadre, suivants :
 - tout projet de modification au règlement d'urbanisme que le Conseil d'arrondissement lui soumet
 - tout autre projet qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la ville.
- tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville, tels le Conseil municipal ou un conseil d'arrondissement;
- de sa propre initiative, transmettre au Conseil de la ville ou à un conseil d'arrondissement son avis sur tout autre sujet concernant le quartier;
- en collaboration avec les représentants de la ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier;
- en fonction de la réglementation municipale, de sa propre initiative et dans la mesure des ressources qui lui sont allouées, tenir une consultation publique pour un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation d'une propriété municipale située sur son territoire, incluant un parc ou un équipement culturel ou de loisirs qui relèvent du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement.

Les dossiers majeurs

L'environnement une préoccupation centrale

DÉCLARATION

Préambule

La présente charte est une œuvre d'affirmation de l'ensemble des citoyens de Maizerets réunis en assemblée générale et a été approuvée par la majorité des citoyens. Compte tenu notamment d'une concentration particulière de contraintes environnementales dans le quartier Maizerets comparativement aux autres quartiers, cette déclaration est également à la recherche d'application des principes sociaux généralement acceptés d'équité, de précaution, d'intégrité, de sécurité, de qualité de vie et de prévention.

Déclaration citoyenne de Maizerets sur la protection de la santé, de la sécurité, de l'intégrité et de la qualité de vie des personnes face à leur environnement

Affirmation de la prise en charge par les citoyennes et par les citoyens

1. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment la prise en charge, individuelle et collective, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie notamment face à leur environnement, et ce par l'autonomie, l'entraide et la coopération.

Affirmation du droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité

2. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets affirment qu'ils ont le droit à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la qualité de vie et à l'équité en matière de santé et d'environnement, et qu'ils défendront ces droits.

Demande aux autorités de coopérer à la prise en charge

3. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de coopérer et de collaborer à la prise en charge, par les citoyen(ne)s, de leur santé, de leur sécurité, de leur intégrité et de leur qualité de vie face à leur environnement.

Demande aux autorités de coopérer à la prévention ou à la précaution

4. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers de collaborer pleinement aux démarches entreprises pour éliminer totalement les contraintes inappropriées et évitables de leur environnement, et de collaborer pleinement pour atténuer de manière efficace celles qui sont inévitables, le tout selon une approche de prévention ou de précaution.

5. Les citoyennes et les citoyens de Maizerets demandent aux autorités et aux organisations de tous les paliers d'appliquer pleinement les principes propres à la protection de la santé publique, au développement durable, à l'équité en matière de qualité de l'environnement et de santé, au principe de précaution, et à la prévention des maladies et des problèmes de santé.

BIOMÉTHANISATION : L'USINE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Une autre contrainte environnementale dans Maizerets en symbiose avec l'incinérateur ?

Mélanie Levesque | Administratrice du Conseil de quartier

La Ville de Québec projetait depuis quelques années la construction d'un centre de biométhanisation dans le secteur Maizerets de la baie de Beauport, et ce, malgré les appréhensions de plusieurs citoyens.

En 2015, un groupe de travail du Conseil de quartier a analysé le projet déposé par la Ville.

Dans son rapport, il démontre que l'installation d'une telle usine dans Maizerets n'est pas conforme au principe d'équité environnementale, le quartier subissant déjà les contraintes et les effets cumulatifs d'activités et d'industries à haut risque environnemental, dont notamment l'incinérateur.



Biométhanisation : une usine qui ne cesse de grandir et qui soulève le principe d'équité environnementale
Photo : Ville de Québec

Quelques constats du sous-comité de travail sur une usine de biométhanisation dans Maizerets

- le quartier de Maizerets compte déjà plusieurs contraintes dans un même secteur : incinérateur, Port de Québec, IMTT, zone industrielle La Canardière;
- l'importance du transport sur Henri-Bourassa participe aussi à un cumul d'événements qui finit par imposer de lourdes contraintes à l'environnement, à la qualité de vie et à la santé publique des citoyens de Maizerets;
- il existe des problèmes potentiels de sécurité, notamment la présence de l'usine produisant du gaz à proximité de réservoirs de produits inflammables sur un terrain avoisinant.

Dans le rapport du vérificateur général, nous apprenons que le centre de biométhanisation fonctionnerait avec l'incinérateur. Celui-ci lui fournirait de l'énergie (vapeur). De plus, de gros investissements seraient prévus pour prolonger la durée de vie de l'incinérateur au-delà de 2024.

Afin d'en apprendre davantage sur les projets de la Ville, le groupe de travail a déposé une demande de financement afin qu'une consultation publique soit réalisée exclusivement sur ce projet. En février dernier, on nous informe que notre demande est refusée. Il semblerait toutefois qu'une séance d'information aura lieu prochainement.

En parallèle, en janvier 2016, nous avons déposé un mémoire en lien avec ce projet d'usine dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la communauté métropolitaine de Québec.

Voici le lien pour consulter le mémoire :

<http://www.cmquebec.qc.ca/media/document/1395/24-conseil-quartier-maizerets.pdf>

Les membres du Comité sur la biométhanisation

Jean-Yves Desgagnés et Marcel Paré, citoyens de Maizerets

Mélanie Levesque et Yvan Ouellet, administratrice et administrateur du Conseil de quartier

INCINÉRATEUR

Participation assidue du Conseil de quartier au Comité de vigilance de l'incinérateur (CVI)

Yvan Ouellet | Administrateur du Conseil de quartier et membre du CVI délégué par le Conseil de quartier



Le présent compte rendu s'inspire en totalité des procès-verbaux officiels du Comité de vigilance de l'incinérateur (CVI), reprenant parfois des extraits intégraux. Les discussions tenues au CVI possèdent par ailleurs un contenu scientifique et technique relativement poussé en chimie, en génie chimique et des procédés industriels, en gestion des matières résiduelles et en réglementation. Pour plus de précision et de détails, le lecteur est invité à consulter les procès-verbaux des réunions du CVI sur son site web <http://www.incinerateur.qc.ca/>

La modernisation de l'incinérateur se poursuit : l'incinérateur ne fermerait pas en 2024

En résumé, l'année 2015 a permis de constater que les travaux se poursuivent pour la modernisation des équipements de l'incinérateur. Une partie de l'intérieur des fours est métallisée. D'autres modifications sont également apportées. La Ville de Québec, qui avait comme objectif la fermeture de l'incinérateur en 2024, a mis de côté cet objectif pour, au contraire, tenter d'en assurer la pérennité.

La métallisation des fours : éviter la formation de *clinker*

La métallisation d'une partie de l'intérieur des fours est débutée depuis plusieurs mois : elle permet d'éliminer le plus possible la formation de *clinker*. Ce dernier est un enduit solide qui recouvre l'intérieur des fours et qui est produit par la combustion de certaines composantes des matières résiduelles qui entrent à l'incinérateur. Le *clinker* doit être enlevé périodiquement et cette opération occasionne alors l'arrêt de chacun des quatre fours alternativement. Pendant la durée de l'arrêt et de redémarrage, le four est ainsi opéré à des températures suboptimales, ce qui est susceptible d'augmenter la concentration de CO (monoxyde de carbone), ainsi que de dioxines et de furannes

lorsque des précautions supplémentaires ne sont pas prises. Il semble par ailleurs que la présence de sable provenant des balayures de rues dans les ordures augmente la production de *clinker*.

Pendant l'année 2015, compte tenu de l'arrêt occasionnel des fours et pour plusieurs autres raisons, des matières résiduelles ont été détournées vers le site d'enfouissement. En raison des perturbations des conditions d'opération, impliquant notamment l'opération de fours non nettoyés durant les travaux, les performances des systèmes de combustion ont parfois laissé à désirer, ce qui a amené à son tour des dépassements en CO.

Le monoxyde de carbone : mesure de l'efficacité de la combustion

La métallisation semble toutefois porter fruit dans l'ensemble. Par exemple, les émissions de CO du four 1 ont été observées à la baisse depuis les travaux de métallisation. D'autre part, en résumé pour les concentrations de CO dans l'air, on a appris que l'année 2014 était moins performante que pour 2013, mais nettement meilleure que 2012. Cependant, les travaux d'entretien et de modernisation perturbent les opérations normales de l'incinérateur, car en ayant moins de fours en opération, il y a moins de possibilités d'arrêt pour détacher le clinker qui lui-même perturbe la combustion. Par ailleurs, on projette d'installer des brûleurs au gaz, notamment pour obtenir une température de combustion optimale pour chaque four. Sinon, le démarrage et l'arrêt de chacun des quatre fours font en sorte que la combustion est incomplète puisqu'elle se produit à des températures non optimales.

Une modernisation qui a coûté plus de 70 M\$ jusqu'à maintenant

Le CVI a été informé que l'objectif de la modernisation était de rehausser les performances de l'incinérateur à des niveaux comparables aux incinérateurs opérés en Europe. Les travaux de modernisation de l'incinérateur depuis 2005 ont coûté 70 188 403\$. Cette somme incluait à la fois l'entretien, mais également les rénovations et modernisations qui ont été faites à l'incinérateur. On rappelle que le coût des réactifs représente annuellement 1,15 million \$ plus 500 000 \$ en coûts de traitement des réactifs qui se retrouvent dans les cendres volantes. Le Conseil de quartier de Maizerets a d'ailleurs demandé un bilan des sommes liées aux travaux de modernisation de l'incinérateur depuis 2005, avec une ventilation par type d'amélioration.

Nouvelles normes en vue pour l'incinérateur?

Des discussions ont eu lieu au CVI pour éventuellement créer de nouvelles normes quant aux émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et des oxydes d'azote (NO_x). On a rappelé que, dans la dernière édition du PGMR qui est toujours en vigueur, deux éléments importants concernaient l'opération de l'incinérateur et constituaient un pacte social : la fermeture de l'incinérateur prévue pour 2024, et le respect des standards et normes les plus élevées. Le CVI avait appuyé le PGMR sous ces conditions. Par ailleurs, on a appris que pour le SO₂, bien que non soumis à une norme réglementaire au sens du Règlement sur l'élimination et sur l'incinération des matières résiduelles (REIMR), cette substance doit suivre une norme fixée dans un des certificats d'autorisation de l'incinérateur émis par le MDDELCC.

Modélisation des émissions par le MDDELCC

Au CVI, il y a des discussions depuis quelques années, et cette année encore, entourant un document du MDDELCC sur la modélisation des émissions de l'incinérateur, document produit en novembre 2011. Le représentant de la Direction régionale de santé publique (DRSP) a rappelé que cette dernière avait émis un avis défavorable sur l'étude de modélisation. Cette étude établissait que l'incinérateur de la Ville de Québec possédait très peu d'impact sur la qualité de l'air ambiant du quartier, mais la DRSP avait émis des réserves sur ces conclusions, car les données utilisées pour la modélisation n'étaient pas nécessairement représentatives des émissions réelles, notamment parce que les données utilisées par le MDDELCC étaient fondées sur des campagnes d'échantillonnage effectuées sur des périodes de durée très limitée durant l'année. De plus, les limites d'une telle modélisation n'ont pas été présentées et il y a risque de sous-estimer les impacts réels des émissions de l'incinérateur, tout en envoyant un message contradictoire quant à l'importance de réduire les déchets à la source et de recycler. On a également discuté de la représentativité temporelle des campagnes d'échantillonnage des gaz et des particules des cheminées de l'incinérateur en fonction des exigences du REIMR, étant donné que les tests aux cheminées sont réalisés pendant six jours durant toute l'année, ce au cours de deux campagnes d'échantillonnages annuelles.

Charbon actif : un moyen efficace de contrôler les émissions de certaines substances

Des questions se sont posées sur les moyens de s'assurer de l'efficacité du charbon actif. Le charbon actif est injecté pour traiter les fumées et éliminer des substances tels le mercure ou les dioxines et les furannes, empêcher que ces substances se retrouvent dans l'atmosphère et prévenir des problèmes de santé dans la population. Un des enjeux de l'opération de l'incinérateur est de maintenir en tout temps un dosage adéquat de charbon dans les lignes d'épuration, incluant un surdosage lors de périodes plus critiques comme le démarrage des fours. On mentionne l'intérêt de mesurer en continu certains paramètres pour contrôler l'efficacité du charbon actif. Par ailleurs, depuis la reprise des opérations par la Ville de Québec des mains de TIRU, un surplus de 20% de charbon activé est ajouté aux quantités estimées nécessaires. On rappelle que depuis le 3 mai 2015, la gestion complète de l'incinérateur a été reprise par le service de l'environnement de la Ville de Québec, alors qu'auparavant la gestion était assurée par TIRU. Par ailleurs, le Conseil de Quartier de Maizerets a adressé une demande à la Ville de Québec concernant les coûts, l'utilisation et la saturation du charbon actif.

Le mercure : une étude de vérification des concentrations en continu

Il y eu des données préliminaires produites sur les concentrations en mercure à partir d'un analyseur en continu, mais le document qui contient ces données est préliminaire, il ne peut-être, pour l'instant, diffusé. La représentante du service de l'environnement de la Ville de Québec rapportait que le mercure a été analysé en continu pendant 6 mois et que, durant cette période, la norme du REIMR pour le mercure a toujours été respectée. L'objectif de l'étude avec l'analyseur en continu était notamment de connaître les fluctuations de la concentration de mercure entre les deux échantillonnages annuels. Un rapport du CRIQ sera produit pour les détails de l'étude.

La mesure en continu des concentrations de dioxines et de furannes a été envisagée, mais rejetée

L'acquisition par la Ville d'un analyseur semi-continu pour les dioxines et furannes a déjà été discutée lors de réunions antérieures. Étant donné le coût élevé pour l'achat et l'opération d'un tel appareil, combiné au niveau de confiance dans le contrôle des émissions, cette option n'a pas été retenue par la Ville de Québec.

Opinion de la DRSP face au fonctionnement de l'incinérateur

Compte tenu de la toxicité des substances émises par l'incinérateur, dont certaines sont bioaccumulables, et des effets multiples et retardés sur la santé, la DSP s'est sentie interpellée par les activités de l'incinérateur. Elle a récemment émis un avis détaillé. En effet, selon la DRSP, les émissions atmosphériques de l'incinérateur ne devraient pas être considérées comme une source de pollution mineure, car certains de ces polluants sont bioaccumulables, donc déjà présent en grandes quantités dans l'environnement, et ils s'ajoutent à l'ensemble des polluants du milieu.

Ainsi, considérant l'âge de cette installation, les travaux de modernisation ayant eu lieu, les normes en vigueur et la volonté des citoyens de fermer l'incinérateur, la DRSP se demande s'il y a moyen de faire mieux avec l'incinérateur. Suite à l'analyse des normes de la France, des États-Unis et du Canada, la DRSP a observé qu'au Québec, le REIMR présente généralement des normes moins sévères qu'ailleurs. Étant donné que le REIMR date de 2006 et que le MDDELCC se montre peu ouvert face à la révision de celui-ci, que la tendance normative est à la baisse ailleurs dans le monde et que la perspective de la durée de vie utile de l'incinérateur va au-delà de 2024, la DRSP a proposé à la Ville de Québec de se doter d'objectifs plus ambitieux que le REIMR en prenant exemple sur d'autres pays.

Dans une perspective d'amélioration continue, la DRSP a proposé à la Ville de Québec de commencer par se fixer des objectifs facilement atteignables au cours d'une période donnée. Pour atteindre de ses objectifs, la DRSP propose de poursuivre la modernisation de l'incinérateur, de se fixer des objectifs d'émission en deçà des normes règlementaires sur une période de temps définie, d'encourager le recyclage et la valorisation, et d'avoir des mesures «collectives» visant la réduction des émissions de chacune des sources de contamination. Cette démarche est importante aux yeux de la DRSP, car même la plus petite amélioration peut avoir un impact significatif sur la santé des gens.

La position complète de la DRSP se trouve ici :

<http://www.incinerateur.qc.ca/documents/Incinerateur2015-10-09-2.pdf>

Divers autres sujets discutés durant l'année 2015

Un membre a énoncé que l'objectif zéro déchet était tout à fait envisageable pour un horizon proche et qu'il fallait continuer de travailler dans ce sens.

On souligne que dans les contrats pour effectuer les campagnes annuelles, le nombre d'échantillonnages demeure flexible. Il y aurait encore deux échantillonnages pour l'année 2016, mais le Directeur du service de l'environnement a demandé l'appui du CVI pour revenir à une seule

campagne d'échantillonnage par an par la suite. On suggère également de laisser tomber le test en démarrage pour les dioxines et furannes, car ces essais réalisés depuis 2008 ont prouvé l'efficacité de la procédure de surdosage de charbon. De plus, le fait de provoquer un arrêt de four pour faire la mesure en démarrage amène des complications à divers niveaux.

Assemblée publique

Le CVI a également tenu une assemblée publique en date du 26 février 2015. L'assemblée a permis de faire un bilan des dernières années. Cependant, le succès a été mitigé quant à la participation publique : lors d'une réunion récente réunion du CVI, on a d'ailleurs suggéré de modifier le plan de communication de la prochaine assemblée publique pour notamment augmenter le nombre de citoyens participants.

PMGMR

Plus récemment, vers la fin de 2015, le CVI a débuté des travaux préparatoires à un mémoire destiné à la CMQ (Comité métropolitain de Québec) dans le cadre du nouveau PMGMR (Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles).

PORT DE QUÉBEC

Comité de vigilance du Port de Québec

L'agrandissement du Port retient notre attention

Membres du Comité pour le Conseil de quartier

Mélanie Levesque | Administratrice du Conseil de quartier Maizerets et représentante au Comité de vigilance du Port de Québec

Le quartier Limoilou, incluant Maizerets, a connu en 2013 des épisodes de poussières, surtout médiatisés par l'épisode dit « des poussières rouges ». Ces poussières, provenant vraisemblablement du Port de Québec, ont inquiété de nombreuses personnes.

Il faut également se rappeler que les résidents du quartier Maizerets sont déjà exposés à certains contaminants par la présence de la zone industrielle de la Canardière, la proximité de l'incinérateur, le transport ferroviaire et par les camions lourds.

Le comité de vigilance a été formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le comité a comme mission de proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires afin d'atténuer les impacts de ces activités sur les citoyens. Le comité doit également informer la population. Cependant, le Comité n'a pu exercer pleinement son rôle de surveillance puisqu'il n'a pu avoir accès à plusieurs données nécessaires à cet exercice.

En 2015, deux éléments ont attiré notre attention. Premièrement, la Direction de la Santé publique de la Capitale-Nationale a déposé un avis complémentaire de santé publique sur le nickel. La présence hors norme de nickel dans l'air du quartier poserait peu de risques pour la santé. Cependant, la DSP a annoncé qu'elle travaille activement à l'étude de santé environnementale à Limoilou. Nous aurons donc d'ici deux ans une idée précise de la quantité de contaminants dans l'air dans Limoilou. C'est une très bonne nouvelle!

Pour terminer, l'agrandissement du Port a fait couler beaucoup d'encre. En automne, le comité a déposé un mémoire à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre du processus d'évaluation du projet d'agrandissement du Port. Nous avons fait part de nos préoccupations en lien avec la qualité de l'air. Nous mentionnons que tout projet d'agrandissement du Port devrait être conditionnel à des engagements pour régler la situation actuelle. En 2016, le Port déposera son étude d'impact environnementale dans le cadre de son projet.

Nous scruterons ce document à la loupe!

MAIZERETS UN ÉCOQUARTIER ?

Vers un écoquartier dans le tout Maizerets

Martial Van Neste | Administrateur du Conseil de quartier

En marge du projet d'écoquartier d'Estimauville de la Ville de Québec, le Conseil de quartier a amorcé en 2014 une réflexion plus large que le projet immobilier, une réflexion sur le concept d'écoquartier à l'échelle de tout le quartier Maizerets.

Le Conseil a donc démarré un projet visant à se doter d'une vision de l'environnement et de la vie en écoquartier dans un quartier en majorité déjà bâti. Comme première étape, une professionnelle a été engagée pour préparer deux rapports. Le premier rapport a fait le point sur les concepts d'écoquartier et les données les plus pertinentes sur notre quartier. Les rapports sont disponibles sur le site :

http://www.quartiermaizerets.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=49&Itemid=406

En 2015, une assemblée publique et un sondage ont été réalisés pour mieux connaître les attentes des citoyens. À la suite de cela, la rédaction d'une grille d'analyse et une politique ont été amorcées.

La grille d'analyse va servir au conseil de quartier dans son évaluation des demandes de révision de zonage et autres demandes de consultation demandée par la ville. La politique vient encadrer cette grille d'analyse. Cette grille et la politique seront publicisées en 2016.

La transformation du quartier Maizerets

ÉCOQUARTIER DE LA POINTE-D'ESTIMAUVILLE

Un projet qui se fait attendre

Alain Couillard | Administrateur du Conseil de quartier

D'Estimauville : un écoquartier à venir...



En avril 2015, la Ville de Québec a annoncé la relance du projet d'Écoquartier-d'Estimauville, deux ans après l'échec de la première mouture confiée au promoteur « Société immobilière Leboeuf ». Le Ville ayant repris les commandes du projet, elle a développé un concept bonifié d'écoquartier qui a été présenté lors de la rencontre du Conseil de quartier de juin 2015. En bref, la Ville souhaite dorénavant diviser le terrain en 15 lots distincts qui seront confiés à divers promoteurs, tout en gardant la mainmise sur les balises à respecter et la vision d'ensemble du développement.

Grâce aux efforts des membres du Conseil de quartier qui ont publicisé cette rencontre par divers médias (affiches, dépliants, courriels, publicités en ligne), plusieurs citoyens se sont déplacés pour assister à la présentation du concept bonifié par la chargée de projets des écoquartiers, et ont pu échanger leur point de vue avec cette dernière.

Dans la foulée de la présentation, le Conseil de quartier a rédigé un bref mémoire résumant les principaux commentaires des citoyens touchant entre autres à l'intégration des logements sociaux, à la présence d'espaces verts et de voies de circulation piétonnière, à l'intégration de l'art urbain aux espaces publics, etc. (mémoire complet disponible en ligne sur le site du Conseil de quartier). Ayant pris bonne note des préoccupations et des recommandations des citoyens, une réponse aux divers éléments du mémoire a été transmise au Conseil de quartier par la Ville de Québec.

Depuis cette rencontre, des suivis périodiques sont faits auprès de la chargée de projet des écoquartiers pour s'enquérir de l'avancement de la planification du projet. À l'heure actuelle, s'il semble moins évident que les travaux soient amorcés à l'été 2016, le projet d'écoquartier de la Pointe-d'Estimauville semble néanmoins dans les priorités de la Ville à moyen terme. Le Conseil de quartier continuera à suivre les développements dans ce dossier au cours de l'année 2016.

HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS

La construction d'un nouvel hôpital : un dossier central au quartier Maizerets



Un nouvel hôpital dans Maizerets pour agrandir l'actuel

Le 27 mai, une consultation publique a été organisée dans le cadre du projet d'agrandissement de l'hôpital Enfant-Jésus (<http://www2.chudequebec.ca/a-propos-de-nous/grands-projets/nouveau-complexe-hospitalier.aspx>).

À cette occasion le conseil a déposé le mémoire suivant :

Résolution sur la *Consultation sur le portrait et le diagnostic du site et du territoire d'influence du futur complexe hospitalier (Mai 2015)*.

Dans le cadre de la « consultation sur le portrait et le diagnostic du site et du territoire d'influence du futur complexe hospitalier », le conseil de quartier Maizerets désire faire connaître ses préoccupations, que l'on peut regrouper en 3 groupes:

1. Les préoccupations liées aux impacts de la construction de l'hôpital
2. Les préoccupations liées aux impacts de l'exploitation de l'hôpital
3. Les préoccupations déjà présentes dans le quartier, mais qui manquent au portrait proposé.

1. Les impacts liés à la construction de l'hôpital

- La première préoccupation du conseil de quartier est en regard du bruit et de l'augmentation du trafic lourd. Les citoyens espèrent qu'une planification des trajets de camions aux alentours du centre sera faite pour minimiser les impacts de ceux-ci et que toutes les mesures possibles seront prises pour atténuer les poussières, les vibrations et le bruit. Une attention particulière devrait être portée vers la rue DeVitré pour laquelle des nuisances liées aux livraisons sont déjà identifiées dans le portrait présenté, nuisances qui pourraient être accentuées par les travaux de construction.
- L'implantation d'un horaire quotidien respectueux du voisinage et l'application diligente de celui-ci est essentielle au maintien de la qualité de vie des résidents, d'autant plus que les travaux risquent de s'échelonner sur plusieurs années.

- Le conseil de quartier se préoccupe également des effets de la construction, particulièrement des vibrations et secousses, sur le patrimoine bâti et la propriété privée. Le recours au pieutage, par exemple, est garant de vibrations importantes et soutenues qui peuvent occasionner des dommages aux structures avoisinantes.

2. Les impacts liés à l'exploitation de l'hôpital

Un complexe hospitalier favorisant les transports actifs et collectifs

- Même si le quartier est desservi par un vaste réseau cyclable, celui-ci a une vocation surtout récréative et il est peu pratique pour les déplacements utilitaires en vélo, surtout en vertu des nombreux croisements du boulevard Henri-Bourassa. Les cyclistes devraient pouvoir utiliser de façon sécuritaire les axes de La Canardière et de la 18e rue, qui sont particulièrement dangereux à cause des deux viaducs qui s'y trouvent. Avec les conseils de quartier de Vieux-Limoilou et de Lairet, le conseil supporte la mise en place de pistes cyclables sur ces artères qui relient directement le pôle commercial de la 3e avenue avec le « pôle de santé » que va constituer le futur complexe.
- Même si le quartier est agréable pour les piétons dans certains secteurs, il ne l'est pas dans les alentours du futur site, notamment à l'intersection Henri-Bourassa et la 18e rue. Les développements immobiliers récents et à venir du côté est du boulevard Henri-Bourassa appuient le fait que cette intersection doit être repensée pour faciliter le transit des piétons et cyclistes.
- Le Conseil de quartier est très préoccupé par les débordements de stationnement et la circulation qui risquent tous deux d'être fortement accentués par l'achalandage du nouvel hôpital. À cet égard, reconnaissant que le site est assez bien desservi par le transport en commun, le Conseil trouve important que des efforts particuliers soient faits pour que l'option des transports collectifs et actifs soit favorisée, ce afin d'atténuer l'accroissement de la circulation automobile. Il importe de faire en sorte que, dans la configuration du site, tout soit fait pour que les usagers du transport en commun soient favorisés, en proposant entre autres de larges abribus placés stratégiquement près des accès utilisés par la clientèle externe ainsi que par les employés du site. Les usagers du transport en commun devraient de toute manière avoir un accès protégé des intempéries depuis leur sortie du bus jusque dans les bâtiments du site. Ceci est particulièrement important en hiver compte tenu de la clientèle à mobilité réduite ou vieillissante qui fréquentera inévitablement le site. Celui-ci devrait aussi comporter des stationnements pour vélo qui soient en nombre suffisant, couverts, sécurisés et connectés au réseau cyclable. Pour encourager l'utilisation du vélo, le site devrait avoir une proportion de douches et de casiers suffisants tels que suggérés dans la norme Leeds, soit une douche par 100 travailleurs et une douche supplémentaire par 150 supplémentaires.

Préservation du couvert végétal (ilots de chaleur)

- Sur la question du couvert végétal, le Conseil est préoccupé, dans la mise en place du nouveau site, par l'élimination des arbres du site actuel. Ils devraient autant que possible être conservés et des efforts de plantation d'arbres et arbustes et du paysagement sur Henri-Bourassa devraient être considérés.

Intégration dans le quartier

- Le site est placé près de ce que le Conseil considère comme un pôle en devenir du quartier, soit la jonction de la Canardière et de la 18e rue. L'endroit manque de commerces de proximité et le Conseil espère que le nouveau site pourra être un moteur de développement pour ce secteur. Le Conseil désire soumettre l'idée que le site puisse intégrer des commerces de proximité, tels restaurants, cafés, épiceries, ou boulangeries.
- Le conseil de quartier se préoccupe également, comme il est de la vocation de l'hôpital de traiter des individus provenant de l'extérieur de l'offre d'hébergement compétitif dans le quartier pour les proches ou visiteurs des patients. Cela pourrait avoir des retombées positives sur le quartier en termes économiques et pourrait atténuer les irritants liés à l'accroissement de la circulation automobile.

3. Des préoccupations déjà présentes dans le quartier, mais qui manquent au portrait proposé.

Transport lourd

- Pour le conseil de quartier, le camionnage lourd et le transport de matières dangereuses sont un sujet de préoccupation en raison du Port de Québec et du centre de Bio méthanisation qui est prévu par la ville. Nous sommes préoccupés par le fait que ces éléments ne fassent pas partie du portrait du quartier.

La direction du CHUQ a indiqué que le conseil de quartier sera invité à participer au comité de bon voisinage qui sera mis en place en 2016.

DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES / VÉLOS

Le vélo, c'est aussi un moyen de transport et à des fins utilitaires!

Martial Van Neste | Administrateur du Conseil de quartier



La question de la sécurité des déplacements à vélo est très importante pour les personnes qui résident dans notre quartier ainsi que pour les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier.

L'utilisation du vélo n'est pas seulement pour les loisirs, mais aussi pour les déplacements utilitaires

Suite à l'initiative du conseil de quartier Maizerets, une table de concertation vélo des conseils de quartier a été mise en place. Plus d'une vingtaine de conseils de quartiers y participent. Cette table de concertation vise à devenir l'interlocuteur privilégié auprès de la ville dans le cadre de la mise en place de sa « Vision des déplacements à vélo »



https://www.ville.quebec.qc.ca/grandsprojetsverts/transport/reseau_cyclable_vision.aspx

Avant le dépôt de cette vision, la table de concertation a soumis un ensemble de principes qui ont été adopté par la grande majorité des conseils de quartier. On retrouve ces principes

<http://velurbaniste.com/principes-devant-guider-les-actions-et-les-politiques-de-la-ville-de-quebec-en-faveur-du-velo/>) ainsi que d'autres informations sur la page web du conseil

<http://velurbaniste.com/table-concertation-velo/>), ainsi que sur la page Facebook

<https://www.facebook.com/TableConcertationVeloQc>)

Une déception dans le plan de la ville pour le quartier Maizerets.

Dans une demande en 2014, le conseil de quartier avait demandé : « à la Ville et à l'Arrondissement La Cité-Limoilou d'examiner la circulation sécuritaire des cyclistes sous les viaducs de la canardière et de la 18e rue, en autorisant la circulation des vélos sur les trottoirs sous ces viaducs, comme solution temporaire d'urgence. » La réponse de la ville de Québec du 27 octobre 2014, par monsieur Claude Lirette, directeur, avait été que ce point allait être considéré dans la révision du plan directeur du réseau cyclable. Or, la question n'a même pas été abordée dans la vision de la ville et le quartier Maizerets se retrouve encore enclavé dans ces accès au quartier Limoilou par les deux passages dangereux que sont les viaducs de la 18e et celui de la Canardière. Des représentations seront faites en 2016 sur cette question.

CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL

Demande de modification au zonage soumise au Conseil

Le 10 novembre, une consultation a été organisée pour une demande de modification de zonage au 2055, boulevard Montmorency, quartier Maizerets (garage Viateur Beaulieu) pour la construction d'appartements. La demande visait entre autres une modification de la hauteur permise (13 mètres) et le nombre de logements. En plus du conseil, 34 citoyens étaient présents. Suite à présentation du projet et une période de questions, le conseil a voté majoritairement pour le statu quo. Le rapport de consultation est disponible sur le site de la ville

(http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/maizerets/Visualiser.ashx?id=1957)

Parc du Mont Thabor

La mise en place du parc du Mont Thabor qui devait avoir lieu en 2015 a été retardée en 2016 à cause de problèmes contractuels avec l'entrepreneur qui avait été sélectionné. En rapport avec ce dossier, le promoteur du projet immobilier adjacent est venu faire une présentation au conseil pour les prochaines phases de ce projet. La nouvelle phase devait débuter en automne, mais il semble que les conditions du marché du condominium ont retardé ce projet et aucun travail n'a débuté.

RAYONNEMENT DU QUARTIER MAIZERETS

Un projet majeur présenté et accepté en 2014, et qui sera principalement activé en 2016

Le Conseil de quartier parraine un projet pour créer un «espace» de rayonnement dans le quartier Maizerets.

Créé à la fin de 2014, ce projet a été accepté pour financement en décembre 2014.

À l'été 2015, le comité a choisi un partenaire pour la planification d'une première activité. Il s'agit de Jimmy Doucet, qui a une vaste expérience dans l'organisation d'événement intérieurs et extérieurs à saveur historique et humoristique. Il a entrepris une opération de réseautage dans le quartier et a déposé un concept d'activité ainsi qu'un budget prévisionnel. Il lui reste à concrétiser certaines avenues de financement auprès de la Ville et d'autres partenaires pour confirmer la tenue de cette activité dès l'été 2016.

Le Conseil de quartier souhaite initier une activité en permettant à la plus large part possible des résidents d'y participer.

Les membres du Comité sur l'harmonisation des activités de rayonnement de Maizerets (CHARM)

Lynda Gosselin, citoyenne

Mélanie Lévesque, administratrice du Conseil

Yvan Ouellet, administrateur du Conseil

Vincent Blouin Demers, administrateur du Conseil

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE DU CONSEIL DE QUARTIER

Membres du conseil d'administration du Conseil de quartier en 2015

Composition au 1er janvier 2015	Composition au 31 décembre 2015
M. Yvan Ouellet Président	M. Vincent Blouin-Demers Président
Mme Valérie Marcon Vice-présidente	M. Sébastien Audet Vice-président
Mme Éloïse Paquette Secrétaire	M. Martial Van Neste Secrétaire
M. Martial Van Neste Trésorier	Mme Kesso Habiba Trésorière
Mme Kesso Habiba Administratrice	M. Alain Couillard Administrateur
M. Alain Couillard Administrateur	M. Yvan Ouellet Administrateur
Mme Mélanie Lévesque Administratrice	Mme Éloïse Paquette Administratrice
M. Athanase Rwamo Administrateur	M. Nicolas Giroux Administrateur
	M. Yvon Martel Administrateur
	Mme Dalila Elhak Administratrice

ADMINISTRATRICE SANS DROIT DE VOTE

Geneviève Hamelin, Conseillère municipale - Nommée d'office en novembre 2013

SECRÉTAIRE DE SOUTIEN NOMMÉE SANS DROIT DE VOTE

Lynda Gosselin, citoyenne

COMITÉS, SOUS-COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL INTERNES AU C.A. LIÉS À DES PROJETS SUBVENTIONNÉS

- Écoquartier
- Harmonisation des activités de rayonnement de Maizerets

COMITÉS MIXTES FORMÉS D'ADMINISTRATEURS-TRICES DU CONSEIL ET DE CITOYENS

- Biométhanisation

PARTICIPATION DE MEMBRES DU C.A. À DES COMITÉS OU GROUPES DE TRAVAIL EXTERNES AU CONSEIL DE QUARTIER

- Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec
- Comité de vigilance du Port de Québec
- Comité des relations avec la communauté du Port de Québec
- Groupe de travail sur la revitalisation de la zone industrielle
- Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement La Cité-Limoilou

SITE WEB DU CONSEIL DE QUARTIER

Le Conseil présent sur l'internet et sur les réseaux sociaux

Martial Van Neste | Administrateur du Conseil de quartier

L'année 2015 a été celle de la consolidation de la politique de présence du Conseil de quartier Maizerets sur l'internet. Le site web a été ajusté www.quartiermaizerets.org. Le site contient de nombreuses informations sur les dossiers et projets du Conseil. Il a été conçu avec un logiciel de gestion de contenu qui fait en sorte que des membres du conseil, non-spécialistes informatiques, puissent y faire des mises à jour après une formation sommaire.

La page Facebook a aussi été mise à jour régulièrement avec les annonces des rencontres du conseil ainsi que d'autres informations (www.facebook.com/quartiermaizerets) les informations publiées se retrouvent aussi sur le compte twitter [@cgmaizerets](https://twitter.com/cgmaizerets).

Le Conseil de quartier encourage fortement les citoyens et citoyennes de Maizerets :

- à visiter le site pour se tenir informer des activités du Conseil de quartier et de l'actualité dans le quartier;
- à lui transmettre des commentaires qui puissent participer à l'amélioration de la qualité de vie dans Maizerets;
- et, pourquoi pas, pour ceux et celles qui utilisent Facebook, faire la mention "J'aime" sur la page pour donner au Conseil de quartier une meilleure idée de la portée de celle-ci.

Le Conseil de quartier s'assure ainsi de ne pas faire de «discrimination» si des citoyens préfèrent un moyen d'information comme un site web conventionnel ou le courriel plutôt que les médias sociaux comme Facebook ou twitter pour être au courant des activités du conseil. En décembre, une campagne de publicité a été faite, celle-ci a permis d'augmenter de 90 personnes les mentions « J'aime » (c'est-à-dire les personnes qui suivent les publications du conseil), pour un total de 216. L'achalandage du site web a oscillé entre 1500 et 2300 visites par mois.

Les membres du Comité WEB

Éloïse Paquette, Martial Van Neste, Sébastien Audet

ÉTATS FINANCIERS

L'état de revenus et dépenses pour 2015 et le bilan de fin d'année

Kesso Habiba, trésorière

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES 2015						
Revenus de fonctionnement						
Subvention Fonctionnement VdQ 2015		1500				
Total Revenus		1500				
Dépenses de fonctionnement						
	Prévu 2015	Déjà dépensé	Balance	A Payer 2015	SOLDE FINAL	
Secrétariat	750	450	300	300	0	
Communications et site Web	400	478,75	-78,75	212,06	-290,81	
Frais de garde	170	0	170	0	170	
Frais bancaires	140	119,6	20,4	0	20,4	
Divers	80	0	80	74,56	5,44	
					-94,97	
Totaux fonctionnement	1540	1048,35	491,65	586,62	-94,97	
	1500	1048,35	451,65	586,62	-134,97	
Projets						
	OBTENU	DÉPENSÉ 2015	Balance	A Payer 2015	SOLDE FINAL	
ÉcoQuartier	2000	1200	800	0	800	
CHARM	3500	0	3500	0	3500	
total des projets	5500	1200	4300	0	4300	
REVENU						
Subvention Fonc VdQ 2015						
Total des revenus 2015		1500	1540			
DEPENSES						
Dépenses effectives		1048,35	1048,35			1828,59
Total Comptes a payer		586,62	586,62			
Total des dépenses 2015		1634,97	1634,97			
Manque						
Solde apres paiements		-134,97	-94,97			30,27
				En Caisse au 1 janvier 2015	6745,48	
				En Caisse au 31 décembre 2015	4916,89	
				Total Comptes a payer	586,62	
				Restera en caisse apres paiement	4330,27	
				Exédent de fonctionnement 2014		27,04
						3,23

BILAN CQM au 31/12/2015					
ACTIF	Encaisse	4916,89	Dont	Reste des projets	4300
				3500	
				800	
PASSIF	Secrétariat	300			
	Comm' et site Web	212,06			
	Divers	74,56			
	Total Comptes a payer	586,62			
AVOIR NET	Différence A - P	4330,27	Dont	Surplus Fctmt 2015	30,27
				Report surplus 2014	27,04
					3,23